



# snalc

## ÉCOLE

— ACTUALITÉS —  
**APQ OU PABE ?**  
**ARRIÈRE TOUTE**  
**SUR LE NUMÉRIQUE**



**EN 2025,**  
**TOUJOURS**  
**À VOS CÔTÉS**



# QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC  
#1496-1D - DÉCEMBRE 2024

## SOMMAIRE

### 4 ACTUALITÉS DU MOIS

- 4 ▶ **Il est temps d'arrêter**
- 5 ▶ Un second souffle aux APQ ?
  - ▶ Erreur 404 ! La numérisation de l'éducation n'est pas la panacée
- 6 ▶ CPF : des modifications à la marge
  - ▶ Retraites : il faut abroger à la racine

### 7 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 7 ▶ La sieste en maternelle : entre recommandations et réalité

### 8 LES PERSONNELS

- 8 ▶ Portrait : PE en jungle guyanaise
- 9 ▶ La prime de fidélisation en Seine-Saint-Denis
  - ▶ Ne l'oubliez pas !

### 10 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 10 ▶ Mobi-SNALC : un dispositif d'aide unique

### 11 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

### 12 BULLETIN D'ADHÉSION

## ACTUALITÉ



© SNALC - Estelle Merunier

## INFO À LA UNE

### MOUVEMENT INTER 2025

Courant **JANVIER 2025** (dates différentes selon les académies), consultez les **barèmes** retenus pour votre demande de mutation inter sur SIAM.  
Transmettez le barème retenu au secteur SNALC premier degré pour vérification : [premierdegre@snalc.fr](mailto:premierdegre@snalc.fr).

Autres informations, calendrier :

<https://snalc.fr/mouvement-inter-2025/>

### AVANCEMENT DE GRADE ET DE CORPS

Les lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels sont parues au bulletin officiel spécial n° 7 du 19 décembre 2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special7/MENH2433741X>

Prenez conseil auprès de votre section académique du SNALC :  
<https://snalc.fr/contact>

**snalc**  
ÉCOLE

snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...) : [snalc.fr](mailto:snalc.fr), bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et Responsable publicité : Jean-Rémi GIRARD  
Rédacteur en chef : Marie-Hélène PIQUEMAL  
Mail : [quinzaine@snalc.fr](mailto:quinzaine@snalc.fr)  
Mise en page : ORA

Imprimé en France par l'imprimerie Compédit Beauregard s.a. (61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC - Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2024  
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

# EN 2025, TOUJOURS À VOS CÔTÉS



**J**e vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2025. J'ai une pensée toute particulière pour les collègues et les élèves de Mayotte.

2024 s'est terminée comme elle avait commencé : n'importe comment. À l'heure où j'écris ces lignes, nous attendons encore les noms des ministres de l'Éducation nationale et de la fonction publique. Cette année aura vraisemblablement connu cinq occupants rue de Grenelle, dont la plus éphémère n'est même pas restée un mois. Bien entendu, les ministres ne font pas tout. Bien entendu, la stabilité n'est pas toujours un bienfait, et pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler Jean-Michel Blanquer. Bien entendu, il est parfois bon de se débarrasser rapidement d'éléments nuisibles – Guillaume Kasbarian et ses mensonges sur l'« absentéisme » des fonctionnaires viennent assez vite à l'esprit, et la grève massivement suivie le 5 décembre dernier en témoigne. Nous lui avons tous dit ce jour-là que s'essuyer les pompes sur la vérité et sur les agents de l'État n'était pas sans conséquences.

Après une année sans queue ni tête, constellée de réformes annoncées puis retirées, de projets qui n'en finissent pas d'essayer d'aboutir, d'interlocuteurs dont nous n'avons même pas eu le temps de retenir le nom, que peut vous apporter le **SNALC** ?

Sa stabilité et sa constance, tout d'abord. Face à un monde politique bouleversé, nous continuons inlassablement le combat, profitant de toutes les opportunités pour faire avancer vos revendications. Ce n'est parfois pas grand-chose, mais ce n'est pas rien. Nous démontrons à la direction des ressources humaines que la loi de transformation de la fonction publique a été un recul en termes de transparence et d'efficacité sur les mutations. Notre voix porte plus loin, également, puisque je siège désormais au conseil commun de la fonction publique, où je n'aurai de cesse de dire, chiffres de l'administration à l'appui, que l'Éducation nationale est un ministère maltraité avec des agents sous-payés.

Nous apportons également notre écoute et notre compétence. Nous avons été les premiers à comprendre la

crise de l'École qui s'annonçait, à parler salaires, à rappeler que si tout le monde gagne plus que nous, c'est par le jeu des primes fixes que d'autres rejetaient pour des raisons idéologiques certes intéressantes, mais pendant ce temps tout le monde les acceptait sauf nous.

Nous étions aussi les premiers à apercevoir le désastre auquel allait conduire une école inclusive au rabais, quand d'autres voulaient nous faire taire pour des raisons idéologiques certes intéressantes, mais qu'ils ont fini par abandonner face au réel et à la souffrance des élèves et des collègues. Enseignants surchargés de nouvelles missions sans temps ni argent ni moyens, directions d'école en burn-out, personnels médicaux insuffisants même pour effectuer les visites médicales obligatoires : l'école inclusive, aujourd'hui, c'est ça.

Nous avons également su renouveler notre syndicalisme en vous parlant de cette souffrance au travail, de la gestion catastrophique par notre employeur du handicap de ses propres personnels, des possibilités de reconversion, de ruptures conventionnelles. Voici 10 ans que nous avons créé mobi-SNALC, notre dispositif sur le bien-être et l'aide à la mobilité. Nos derniers congrès organisés à ce sujet, dans l'académie de Montpellier par exemple, montrent que vous attendez d'un syndicat qu'il vous défende, mais aussi qu'il prenne soin de vous, y compris en vous aidant à quitter le navire si c'est la meilleure solution pour vous.

En 2025, le **SNALC** restera donc le **SNALC**. S'il faut changer de ministre tous les mois, nous ferons avec, car nos analyses et nos revendications, elles, ne changeront pas. Et toutes les personnes qui auront cru pouvoir laisser leur trace et leur réforme, toutes celles qui se seront vues entrer dans l'Histoire, n'auront même pas l'honneur de figurer dans un sous-point d'un programme d'histoire qui n'aurait de toute façon pas été traité, car en 2025 comme en 2024, les professeurs des écoles se verront encore demander trop de choses en pas assez de temps. ■

*Le président national, Jean-Rémi GIRARD,  
Paris, le 20 décembre 2024*



# IL EST TEMPS D'ARRÊTER

Par **Christophe GRUSON**, secrétaire national du SNALC chargé du premier degré

**J**ours de carence, augmentation des impôts, suppression de jours fériés, instauration d'une nouvelle journée de solidarité, suppression de la GIPA, blocage des évolutions de carrière, suppressions de postes... Le gouvernement enchaîne les mesures drastiques – déjà actées ou en réflexion – dans le but de faire des économies, notamment au détriment de l'Éducation nationale. Le pays doit trouver de l'argent, et cela, dans tous les secteurs. S'il n'y a aucune raison d'en exempter l'Éducation nationale, pour le **SNALC**, le choix de faire payer une fois de plus la facture aux professeurs n'est pas acceptable.

Depuis 30 ans, l'École et les professeurs, sont les variables d'ajustement des finances publiques. En effet, nous n'avons pas attendu cette présente crise économique pour voir notre pouvoir d'achat dégringoler et nos conditions de travail se dégrader. Année après année, les décisions prises prétendument « pour » l'École n'ont poursuivi qu'un seul objectif : faire des économies, avec des conséquences directes sur la qualité de vie personnelle et professionnelle des enseignants. Les difficultés de gestion de classe liées à l'inclusion d'élèves dans le but de faire l'économie du spécialisé ainsi que la quasi-disparition des RASED illustrent parfaitement cette dérive. Comme si cela ne suffisait pas, une nouvelle offensive sur notre rémunération se

prépare et a même déjà commencé. Ce n'est plus tenable. Pourtant, pour faire des économies, le **SNALC** a des solutions.

Il y a ce qui se voit dans les écoles et dans les circonscriptions, mais il y a, pour nous élus du personnel, ce qui ne se voit pas, mais qui impacte le budget de l'Éducation nationale et notre quotidien. Au niveau national, combien de milliers d'euros sont dilapidés chaque année dans des dizaines de projets expérimentaux, départementaux ou académiques qui, dans la majorité des cas, n'aboutissent à rien ? Combien d'argent est gaspillé dans la réécriture inutile des programmes scolaires, de circulaires sans intérêt ? Combien de réunions aussi interminables qu'inutiles au prorata de celles qui sont réellement essentielles ou indispensables ? Combien de groupes de réflexion redondants ou encore de missions parlementaires aux résultats anecdotiques ? Combien de commissions dites « spécialisées », de rapports, d'études et d'enquêtes ont réellement un impact positif et mesurable sur le métier ?

Dans une famille, lorsqu'il n'y a pas assez d'argent pour couvrir les besoins essentiels, on coupe dans le superflu. On revient strictement à l'essentiel. Quand ce n'est plus possible, ce n'est plus possible. Peut-être est-il temps que cette même logique s'applique à l'Éducation nationale ?

Alors, commençons par supprimer ce

qui est dispendieux et inutile. Quelques exemples concrets et qui se voient pour le premier degré : les évaluations d'école ; les évaluations dans chacun des niveaux scolaires ; les plans français et mathématiques ; la labellisation des manuels, ou encore toutes ces « éducations à » ou ces nouvelles éducations qui nécessitent des formations, des équipements, des réunions et des bilans.

Revenons à l'essentiel ! Arrêtons les projets, les réformes inutiles et les expérimentations budgétivores. D'autant plus que les « nouveautés proposées » sont le plus souvent vaines et chronophages, voire parfois absurdes et contre-productives. On dépense de l'argent pour rien dans notre ministère. La dernière étude internationale TIMSS le montre encore. La politique éducative de ces dernières années ne fait qu'empirer les choses et le niveau des élèves ne s'améliore pas. On dit souvent « Le temps, c'est de l'argent », eh bien, redonnons enfin du temps aux élèves, aux enseignants, aux parents et à la société, et redonnons aux professeurs de l'air pour respirer. Laissons-les tranquilles ! Au **SNALC**, nous le demandons depuis des années et affirmons que tout le monde en sortira gagnant. Cette sérénité, cette stabilité que nous réclamons pour l'Éducation nationale a toujours été une évidence pour le **SNALC**. Il est temps d'agir enfin avec bon sens. ■

Quinzaine Universitaire SNALC école coordonnée par  
**Véronique MOUHOT**

## UN SECOND SOUFFLE **AUX APQ?**

Par **Julien LEFÈVRE**, SNALC premier degré

**Deux ans après la mise en place des APQ, un rapport sénatorial<sup>1</sup> fait le triste bilan de leur généralisation. Comme le SNALC l'avait fait remonter lors d'une audition avec des sénatrices<sup>2</sup>, les APQ sont à bout de souffle et les professeurs des écoles, seuls et avec peu de moyens, ne peuvent pas faire de miracle.**

Ce rapport souhaite insuffler un second souffle aux APQ en proposant 6 recommandations :

- ▶ En lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), mesurer l'impact des APQ en matière de lutte contre la sédentarité sur une cohorte d'élèves ;
- ▶ Renommer les APQ (activités physiques quotidiennes) en PABE (pauses actives et de bien-être) afin de rappeler l'objectif premier de santé publique de ce dispositif ;
- ▶ Recourir à un marquage dynamique des cours d'école pour inciter les enfants à se dépenser ;
- ▶ Associer les intervenants du temps périscolaire à la mise en œuvre des APQ

et élaborer conjointement et périodiquement de nouvelles activités ludiques pendant le temps de récréation ou périscolaire ;

- ▶ Ancrer le dispositif au-delà des Jeux olympiques et paralympiques en incluant des exemples « d'apprentissages dynamiques » dans les formations initiale et continue, en formant sur l'activité physique au moins un enseignant par école en trois ans et en mettant en avant les bonnes pratiques d'enseignants sur les sites de ressources pédagogiques du ministère.

Le **SNALC** avait insisté sur le fait que l'École ne peut pas répondre à tous les maux de la société et se satisfait d'avoir été entendu avec une dernière recommandation :

- ▶ Responsabiliser les parents pour atteindre l'objectif des 60 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées par l'OMS, en les associant à travers des défis à réaliser en dehors du temps scolaire par exemple.

Les APQ à bout de souffle ?<sup>3</sup> Le **SNALC**

avait déjà partagé ce constat d'échec et dénoncé l'épuisement des PE. Aujourd'hui, s'il faut redonner un second souffle, le **SNALC** souhaite que l'on accompagne et forme les enseignants à la mise en œuvre de ces PABE afin qu'elles soient bénéfiques pour tous (élèves comme professeurs), mais surtout dans l'objectif de dé-



velopper le temps périscolaire en sollicitant les ARS, les municipalités, les associations sportives et les parents. ■

(1) <https://www.senat.fr/rap/r23-774/r23-7741.pdf>

(2) <https://snalc.fr/30-minutes-dapq-par-jour-a-lecole-compte-rendu-du-17-juin-2024/>

(3) <https://snalc.fr/les-apq-a-bout-de-souffle/>

## ERREUR 404 ! LA NUMÉRISATION DE L'ÉDUCATION N'EST PAS LA PANACÉE

Par **Bertrand FISSON-BLACKWELL**, SNALC premier degré

**La Suède, le Danemark et la Norvège ont le même point de vue que le SNALC sur le numérique ! À quand le même choix en France ?**

La Suède, le Danemark et la Norvège avaient décidé de la numérisation complète des écoles il y a un peu plus de dix ans. Au revoir les tableaux, les manuels ou les exercices écrits... À titre d'exemple, un élève suédois ne commençait à écrire avec un stylo que vers sept ans. Ces trois pays ont fait volte-face en 2023, estimant être allés trop loin.

Selon le classement PIRLS 2021, le taux d'élèves suédois ayant des difficultés de lecture s'était accentué. Le gouvernement suédois a alors opté pour un investissement conséquent dans



l'achat de manuels scolaires.

Le ministre de l'Éducation nationale danoise est allé jusqu'à s'excuser auprès de toute une génération de « *cobayes* »<sup>1</sup> et a annoncé en juin 2023 l'interdiction du recours aux écrans pour les enfants âgés de moins de six ans dans les établissements préscolaires. Le premier ministre norvégien quant à lui a évoqué une « *numérisation aveugle* »<sup>1</sup>. Tous ont constaté des effets délétères sur les résultats scolaires.

Dans un rapport publié en juillet 2023<sup>2</sup>, l'UNESCO a lancé aussi un avertissement contre l'usage massif des technologies dans l'éducation, rappelant entre autres que la technologie doit être un soutien dans les apprentissages et non supplanter les interactions humaines.

Le **SNALC** rappelle les

bases : la pédagogie, ce n'est pas uniquement des « innovations pédagogiques », mais aussi un personnel bien formé, qui bénéficie de la confiance et la considération de chacun. Dans notre administration, le mot « innovation » est souvent un paravent pour dire « faites mieux avec moins ». Un bon début serait une formation continue digne de ce nom et une rémunération qui ne se situe pas en bas de l'échelle des catégories A de la fonction publique. Le numérique n'est qu'un outil parmi d'autres à disposition des enseignants, pas une recette miracle.

Le **SNALC** ne s'oppose pas à l'enseignement du numérique, essentiel dans une société moderne. Le **SNALC**, en revanche, pose un veto ferme contre l'enseignement par le numérique à tout prix, dont les effets bénéfiques ne sont pas démontrés et dont les sommes en jeu laissent deviner un lobbying intense<sup>3</sup>. ■

(1) <https://www.courrierinternational.com/article/education-apres-avoir-mise-sur-le-numerique-a-l-ecole-les-pays-scandinaves-font-machine-arriere>

(2) <https://www.unesco.org/gem-report/fr/articles/lunesco-lance-un-appel-urgent-en-faveur-dune-utilisation-judicieuse-des-technologies-dans-leducation>

(3) <https://snalc.fr/etre-tres-prudent-avec-lenseignement-par-le-numerique/>

# CPF : DES MODIFICATIONS À LA MARGE

Par **Christelle TRAPPLER**, SNALC premier degré

**En matière de formation, la demande de congé de formation professionnelle n'est pas la seule alternative existante pour concrétiser son projet. Le compte personnel de formation (CPF) peut également être une solution<sup>1</sup>.**

Le CPF permet d'obtenir des heures de formation – plafonnées à 150 heures – consultables sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

Celles-ci sont mobilisables afin de préparer un concours ou un diplôme pour un projet d'évolution professionnelle personnalisé sous certaines conditions : les formations visant une activité principale sont prioritaires sur celles visant une activité accessoire. Le compte personnel de formation peut également être utilisé en complément du congé de formation professionnelle.

Dans le cadre de la demande de CPF, les agents sont désormais accompagnés par **le service de RH de proximité** qui doit valider les critères d'obtention et émettre un avis sur le projet.

Les normes encadrant les **organismes de formation** sont également renforcées<sup>2</sup>



afin de limiter et d'encadrer le recours à des sous-traitants, qui sont désormais tenus de détenir les mêmes certifications et habilitations que l'organisme de formation référencé.

Globalement, le niveau d'acceptation des demandes de CPF est resté stable au

cours des trois dernières années (environ 66%) d'après le bilan 2023 des LDG de notre ministère. Le dispositif s'intègre aux **écoles académiques de formation continue** dont l'existence et le rôle restent encore trop méconnus des PE.

Les motifs de refus de mobilisation du CPF sont principalement la possibilité de suivre une formation similaire via le programme de formation continue académique, l'enveloppe budgétaire académique insuffisante, la nécessité de service ou un dossier non conforme aux critères ou déposé hors délais.

Pour le **SNALC**, les PE doivent pouvoir accéder plus facilement au CPF et à des temps de formation lorsqu'ils remplissent les conditions requises, et ce, sans limitation en particulier au prétexte de l'enveloppe budgétaire ou des nécessités de service dans les écoles primaires. En effet, contraindre les PE à se lancer dans de laborieuses procédures pour des possibilités très limitées reviendrait à faire de

l'accès au CPF une simple opération de communication dénuée de toute réalité. ■

(1) <https://snalc.fr/evoluer-changer-cpf/>

(2) <https://www.education.gouv.fr/regulation-du-compte-personnel-de-formation-l-encadrement-de-la-sous-traitance-par-les-organismes-de-380439>

# RETRAITES : IL FAUT ABROGER À LA RACINE

Par **Frédéric ÉLUCHE**, Responsable national du SNALC chargé des retraites

**La loi sur les retraites a été promulguée le 14 avril 2023 et ses derniers décrets d'application fin août 2023. La vie politique a remis la question sur le tapis après les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024. Le SNALC avait pris position, comme la majorité de la population, contre la nouvelle loi qui portait l'âge de départ à 64 ans. Que faut-il penser de la proposition de ramener cet âge à 62, voire 60 ans comme cela avait été le cas depuis 1982 ?**

Le Sénat avait calculé que le régime de retraite de la fonction publique représentait 64 milliards d'euros en 2024 soit 14% du montant global du budget général. Beaucoup de spécialistes avaient déclaré l'impossibilité de

dépasser ce pourcentage. Et pour cela, certains ont proposé de geler les retraites ou de les désindexer. Après tout, nous dit-on, le gouvernement l'a bien fait en 2019 : les retraites n'avaient été revalorisées que de 0,3% sans tenir compte de l'inflation. D'autres évoquent même le recours aux fonds de pension pour « alléger » le poids des pensions que verse l'État.

Il va de soi que le **SNALC** est tout à fait hostile à de telles mesures ; il s'en tient aux propositions qu'il a publiées en juillet dernier (voir la [Quinzaine universitaire n°1491](#)) :

- ▶ Le retour de l'âge légal de départ de 62 ans ;
- ▶ l'application effective de la promesse d'une pension minimale de 1 200€ brut en tenant compte des temps incomplets imposés aux agents contractuels ;
- ▶ l'instauration d'un temps partiel de droit pour retraite progressive car l'on sait que l'attribution d'une retraite progressive n'est possible que si l'on a obtenu

un temps partiel, ce qui est un obstacle non négligeable ;

- ▶ le rachat à tarif réduit des années d'études des professeurs, même si récemment, l'État a réduit ses exigences pour ceux qui auraient demandé ce rachat dans les dix années qui auront suivi leur entrée dans la carrière.

Il reste un point très important apparemment ignoré de tous ceux qui discutent de ces questions : **le SNALC demande l'abrogation de la loi Touraine**. C'est en effet cette loi de janvier 2014 qui a augmenté le nombre de trimestres exigibles pour bénéficier d'une pension complète à 172. La loi de 2023 a avancé l'application de cette loi.

Or, s'il faut bien bac + 5 pour entamer une carrière de professeur, on ne peut le faire avant l'âge de 23 ans ! Si l'on continue d'exiger 172 trimestres soit 43 ans d'exercice, il est clair qu'une carrière complète ne sera obtenue qu'à l'âge de 66 ans dans le meilleur des cas. C'est pourquoi le **SNALC** ne peut se contenter de voir ramener l'âge de la retraite à 60 ou 62 ans si en même temps, on n'abroge pas la loi Touraine. ■



# LA SIESTE EN MATERNELLE : ENTRE RECOMMANDATIONS ET RÉALITÉ

Par **Nathalie ALOISI**, SNALC premier degré

Aucun texte législatif ne règlemente la sieste en maternelle, mais quelques préconisations sont parues en 2015 et restent disponibles sur Eduscol dans « Nouveaux rythmes scolaires : Les bonnes pratiques en maternelle »<sup>1</sup>. La lettre<sup>2</sup> du Conseil scientifique de l'Éducation Nationale revient sur la sieste et son évolution à la maternelle pour apporter les derniers éclairages scientifiques.

## LES BESOINS DES JEUNES ÉLÈVES

Pour le Dr Challamel, « la très grande majorité des enfants a besoin d'une sieste jusqu'à 5 ans pour son bien-être, sa stabilité émotionnelle, la qualité de ses apprentissages »<sup>3</sup>. Le CSEN rappelle quant à lui que plus de 30 % des enfants ne dorment pas suffisamment. Il met à la disposition des enseignants une plaquette<sup>4</sup> à partager avec les parents, permettant d'accompagner le sommeil à la maison et à l'école.

« **La sieste est un besoin individuel qui évolue différemment d'un enfant à l'autre.** Certains n'en auront plus besoin dès la petite section, tandis que d'autres en auront besoin plus longtemps. »<sup>2</sup>

La sieste est ainsi recommandée en TPS et PS. Les MS peuvent parfois bénéficier d'un temps de repos dans la classe ou dans le dortoir s'il reste de la place. Rien n'est en revanche prévu pour les GS.

La sieste permet de récupérer de l'énergie, de grandir, de consolider sa mémoire et ses apprentissages, de se concentrer, de mieux gérer ses émotions. Elle favorise également l'acquisition de l'autonomie au moment de l'habillage et du déshabillage. C'est une nouvelle expérience du vivre-ensemble avec le passage d'un rythme individuel à un rythme collectif. Les enseignants et les chercheurs en sont convaincus : bien dormir, c'est bien apprendre.

## CONTRAINTES HUMAINES ET MATÉRIELLES

L'organisation de ce moment de repos est souvent compliquée pour les équipes



© Freepik - EyeEm

enseignantes : l'école doit disposer d'un espace adéquat et confortable ; le matériel nécessaire (matelas, couvertures) doit être disponible et en bon état pour chaque élève ; l'environnement doit être calme et propice à la détente (sans bruit, avec lumière adaptée).

L'endormissement et la surveillance peuvent être confiés aux ATSEM qui doivent être en nombre suffisant dans l'école et qui, durant le temps de la sieste, ne sont pas en classe. Quoi qu'il en soit, l'enseignant reste responsable de ses élèves.

Ainsi, certaines écoles, en raison du manque d'espace, de personnels, d'effectifs, ou sous la pression de certains IEN, ne proposent pas la sieste en début de MS alors que « ce temps de sommeil est loin d'être une perte de temps »<sup>2</sup>. Ce faisant, on ne considère pas les besoins de chacun des élèves, et en particulier leurs différences d'âge, comme c'est le cas entre un MS né en décembre et un PS né en janvier dont les besoins physiologiques sont similaires. D'autres écoles, en revanche, parviennent à ouvrir le dortoir à ceux qui en ont besoin, quelle que soit leur classe.

## DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Si la sieste offre de nombreux bénéfices, sa mise en œuvre nécessite une attention particulière aux contraintes humaines et

matérielles. Une bonne gestion de ces éléments aide à créer un environnement favorable au repos, contribuant ainsi au bien-être des élèves et à la qualité de leurs apprentissages. Même si elle n'est pas obligatoire, son organisation doit se faire avec toute la souplesse nécessaire, selon une gestion interne, par l'équipe pédagogique propre à chaque école.

C'est pourquoi le **SNALC** avait indiqué au ministère la nécessité de ne pas imposer l'école l'après-midi aux élèves de PS et souligné l'importance du respect des choix des familles comme des besoins des enfants pour une première scolarisation. À 3 ans, des élèves ne sont pas toujours propres durant la sieste et certains dorment mieux dans leur lit à la maison. Ainsi, et au vu des disparités d'organisation de la sieste selon les écoles, la scolarisation l'après-midi pour les PS peut apporter un surplus de fatigue nuisant aux apprentissages. Pour le **SNALC**, il est nécessaire de simplifier les démarches administratives spécifiées dans le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatives à l'aménagement d'assiduité. ■

(1) [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/49/9/2015\\_rythmes\\_maternelle\\_docmaternelle\\_458499.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/49/9/2015_rythmes_maternelle_docmaternelle_458499.pdf)

(2) <https://7sb07.r.sp1-brevonet/mk/mr/sh/SMJz09SDri0HW03Nx8HctSZp2XIK/J5bjyDaNVk5>

(3) Dr Marie-Joséphine Challamel (spécialiste du sommeil), *Le Sommeil, le rêve et l'enfant*

(4) <https://www.reseau-canope.fr/mieux-dormir-pour-mieux-apprendre/replay.html>



## PORTRAIT : PE EN JUNGLE GUYANAISE

Par **Bertrand FISSON-BLACKWELL**, SNALC premier degré

**Le SNALC a interviewé Léon Ribas, qui a enseigné en jungle française à la frontière surinamaïse pendant huit ans, à Twenké, commune de Maripasoula. La jungle est belle, mais l'exotisme requiert des qualités d'adaptation hors normes, comparé au quotidien en métropole. En voici un aperçu.**

**SNALC : Aviez-vous souhaité être affecté en jungle ?**

**Léon Ribas :** J'ai passé le concours PE en Guyane où cela me paraissait plus accessible, tout en évitant les académies d'Île-de-France. Je me suis dit « Pourquoi pas la Guyane profonde ? ». J'ai pu arriver quelques jours avant par avion jusqu'à Maripasoula contrairement aux malheureux tardivement désignés qui débarquent la veille ou l'avant-veille. Après deux heures de pirogue, j'étais enfin sur place. Le transport a été à ma charge avec un coût conséquent pour un stagiaire. On ne m'attendait pas spécialement sur place. Je me suis installé dans le seul logement correctement équipé, celui qu'occupait le précédent professeur des écoles.

Là-bas, les maisons sont sans douche mais avec chauves-souris incluses, ce qui est mieux pour les moustiques ! J'ai enseigné à des élèves de CP alors qu'on n'est pas censé

avoir ce niveau quand on débute.

**SNALC : Quelles étaient les difficultés spécifiques d'enseignement en Guyane ?**

**Léon Ribas :** En tant que directeur, je faisais face à des recommandations complètement hors-sol, qui nous arrivaient péniblement au compte-gouttes avec une liaison internet chaotique. Je me suis aussi fait « taper sur les doigts » parce que je n'utilisais pas le manuel souhaité. Encore aurait-il fallu qu'on me fasse parvenir le bon rapidement ! Les dernières années, l'inspecteur de circonscription s'était rapproché. Il n'était plus qu'à deux heures de pirogue et non dans le rectorat climatisé, à Cayenne, tellement loin de nos préoccupations quotidiennes.

Le climat tropical était sans pitié pour la photocopieuse, qui tombait en panne une semaine après sa réparation alors que le technicien avait mis deux mois pour venir. Mais ce qui me préoccupait surtout, c'était de trouver comment bien préparer mes élèves pour leur futur, avec le peu de débouchés possibles. Après le CM2, on envoie des enfants dans des structures inadaptées, en manque de personnel, loin de leur famille.

Pour contextualiser les choses, si un élève réussit sa scolarité, à 11 ans il quitte sa famille pendant 7 ans et ne rentre chez lui qu'une fois par mois. Cela crée une véritable souffrance avec une perte de repères, si bien que ces enfants ne se sentent chez eux ni dans la jungle, ni dans la ville. Le taux de suicide là-bas est vingt-cinq fois supérieur à celui de la métropole. Et pour ne rien arranger, l'alcoolisme est endémique à cause du cachiri, un alcool autochtone qui se boit très facilement et socialement en Guyane. Il y a aussi la pollution au mercure due à l'orpaillage illégal ; elle cause de réels dommages en empoisonnant les poissons dont se nourrissent les Wayanas. Les conditions de réussite sont vraiment difficiles avec tous ces facteurs cumulés.

**SNALC : Quels sont les points positifs, les bons souvenirs que vous gardez du métier de PE dans cette région ?**

**Léon Ribas :** Le contact avec les Amérindiens, les Wayanas était facile. Les enfants, très sages, avaient une autre culture, ils étaient allophones pour la plupart. J'ai pu mettre en place des ateliers fort intéressants pour valoriser la langue et la culture locales, en voie de disparition, avec l'aide des auxiliaires locaux. Ils sont là pour faire la liaison entre l'enseignant et les enfants, essentiellement en maternelle. Comme j'étais loin de tout et que les volontaires pour venir jusqu'à moi ne couraient pas les rues, j'ai apprécié d'avoir une certaine tranquillité pour exercer mon métier. L'inspectrice est restée en tout et pour tout dix minutes sur place lors de sa visite au début de ma carrière.

Et puis, la Guyane et sa jungle sont une partie bien particulière de la France. La découvrir est une richesse à part entière, c'est vraiment magnifique ! ■



Jacques-Robert, le piroquier qui accompagne Jean-Pierre Gavrilović, président du SNALC Outre-Mer, en visite dans les écoles de la jungle guyanaïse (ici, à Apatou)

# LA PRIME DE FIDÉLISATION EN SEINE-SAINT-DENIS

Par **Waël MAJRI**, SNALC premier degré

**Pour répondre aux difficultés exceptionnelles que connaît le département de la Seine-Saint-Denis, notamment en matière d'éducation et d'attractivité, un plan d'action de 23 mesures concrètes a été mis en place par le chef du gouvernement. Focus du SNALC sur la plus emblématique d'entre elles.**

## GÉNÈSE DE LA MESURE

Le département de la Seine-Saint-Denis a fait l'objet en 2018 d'un rapport parlementaire<sup>1</sup> sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'accomplissement de ses missions régaliennes, mettant en exergue de nombreuses difficultés persistantes sur trois de ses domaines d'intervention : l'éducation, la sécurité et la justice.

Parmi les dysfonctionnements relevés, figurent les manques d'attractivité et de stabilité pour les équipes éducatives. Le rapport précisait que 35,7 % des professeurs des écoles restaient moins de 2 ans dans leur école contre 26,5 % en moyenne en France.

C'est ainsi, qu'en octobre 2019, le Premier ministre présentait le plan d'action « L'État

plus fort en Seine-Saint-Denis »<sup>2</sup> pour la mise en application de 23 mesures (3) dans les domaines de l'éducation, de la sécurité, de la santé, de la justice et de leur attractivité, avec notamment la création de la prime de fidélisation territoriale (PFT).

## LA PRIME DE FIDÉLISATION TERRITORIALE : QUÉSACO ?

Il s'agit du versement d'une prime de 12 000 € conditionnée à l'exercice de 5 années de services continus en Seine-Saint-Denis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.



Les modalités d'acquisition et de versement de la PFT sont définies par le décret n°2023-1016 du 02/11/2023<sup>4</sup> et précisées par la circulaire rectorale n°2024-054 du 02/05/2024<sup>5</sup>.

Son versement s'effectue, de façon géné-

rale, en 3 fractions : une 1<sup>re</sup> de 20 % à la prise de fonctions, une 2<sup>e</sup> de 40 % à l'issue de la troisième année de services effectifs et une 3<sup>e</sup> de 40 % à l'issue des 5 ans.

Cependant, sauf cas dérogatoires, tout PE cessant ses fonctions en Seine-Saint-Denis avant les 5 années de services continus devra rembourser la dernière fraction perçue.

## LA PRIME DE FIDÉLISATION TERRITORIALE, UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

En 2023, un second rapport parlementaire<sup>6</sup> sur la mise en œuvre des conclusions du rapport précédent dénote une certaine amélioration de la stabilité professionnelle. Cependant, la tendance s'observait déjà avant la mise en œuvre de cette mesure.

Si le **SNALC** salue toute décision destinée à augmenter la rémunération des personnels, il regrette la méthode employée visant en réalité à piéger les PE dans leur poste en raison d'un chantage au remboursement. C'est pourquoi le **SNALC** souhaite que chaque fraction perçue soit définitivement acquise. ■

(1) [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cec/115b1014\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cec/115b1014_rapport-information.pdf)

(2) <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Plan-L-Etat-plus-fort-en-Seine-Saint-Denis/Le-plan-Etat-plus-fort-en-Seine-Saint-Denis>

(3) <https://www.info.gouv.fr/actualite/seine-saint-denis-un-plan-d-action-de-23-mesures-concretes>

(4) <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000048347389>

(5) <https://www.ac-creteil.fr/media/30420/download>

(6) [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/116b1938\\_rapport-information.pdf](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/116b1938_rapport-information.pdf)

## NE L'OUBLIEZ PAS !

### Au BOEN n° 26 du 27 juin 2024 :

- ▶ Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – Année 2025.

### Au BOEN n° 32 du 29 août 2024 :

- ▶ Recrutements et détachements des personnels à l'étranger (AEFE, MLF, Aflec) – Année scolaire 2025-2026.

### Au BOEN spécial n° 5 du 31 octobre 2024 :

- ▶ Affectation dans les écoles européennes – rentrée scolaire 2025 :
  - ▶ Date limite de dépôt des dossiers : le 17 janvier 2025.

### Au BOEN n° 43 du 20 novembre 2024 :

- ▶ Déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS).

### Au BOEN n° 47 du 12 décembre 2024 :

- ▶ Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2025 d'avancement de grade et de corps (personnels du second degré).

### Au BOEN n° 48 du 19 décembre 2024 :

- ▶ Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale – rentrée 2025 :
  - ▶ Du 13 janvier au 7 février 2025 : candidatures à saisir dans l'application Pégase.

### Au BOEN spécial n° 7 du 19 décembre 2024 :

- ▶ Lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

# MOBI-SNALC : UN DISPOSITIF D'AIDE UNIQUE

Par **Natalie ANJO**, membre de l'équipe Conditions de travail du SNALC

**Les difficultés relationnelles se multiplient de manière significative dans notre environnement de travail : conflits avec les élèves, les familles, la hiérarchie et souvent même les collègues. Ces tensions génèrent un mal-être croissant parmi les personnels, qualifié de risques psychosociaux (RPS). Ces RPS peuvent mener à l'épuisement professionnel et avoir un impact profond sur la vie personnelle et sur la santé. Le SNALC vous aide à vous protéger et à y faire face.**

**M**obi-SNALC est un dispositif d'aide inédit et exclusif du **SNALC** mis en place pour prévenir et remédier à la souffrance au travail et pour fournir des conseils en matière d'évolution professionnelle. Ce dispositif vous permet notamment de bénéficier de séances de sophrologie, de coaching et du Parcours Individualisé de Compétences (PIC), séances réalisées en distanciel, dans un cadre de confiance et qui s'adaptent à votre emploi du temps. Ces prises en charge sont dispensées par des spécialistes diplômées, issues de l'Éducation nationale.

Mobi-SNALC s'adresse à tous les personnels adhérents qui rencontrent des difficultés dans le cadre professionnel ayant des

répercussions sur leur vie de façon plus générale.

Le **SNALC**, contrairement à notre institution, prend soin de vous !

## MOBI-SNALC, DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

La sophrologie est un outil qui favorise la gestion du stress. Elle agit sur le bien-être général, améliore la concentration, permet de prendre de la distance par rapport aux sources de stress et aux situations anxieuses. La sophrologue offre un espace d'échanges libres sur les difficultés professionnelles rencontrées, en toute confidentialité.

Pratiquer la sophrologie, c'est encourager une attitude positive face aux défis de notre métier.

Le Parcours Individualisé de Compétences (PIC)<sup>1</sup>, le nouveau dispositif proposé par le **SNALC**, permet de vous offrir une réflexion structurée et guidée sur votre trajectoire professionnelle et personnelle. Il vous aide à faire le point sur vos compétences, vos aspirations, afin de vous projeter et définir des pistes d'évolution pour votre carrière.

Le coaching se définit par une relation d'accompagnement, entre le coach et le coaché, portant sur sa vie professionnelle et/ou personnelle. Outil destiné à faciliter un changement de voie, il permet d'élaborer un plan de reconversion adapté à ses besoins et objectifs. Par ailleurs, le coaching contribue à optimiser la qualité de vie au travail et renforcer la confiance en soi, un enjeu majeur dans notre métier.

## DES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS MOBILITÉ, SANTÉ ET HANDICAP

Avec ces différentes ressources, que vous soyez en situation de mal-être, en réflexion ou en démarche de reconversion, le **SNALC** vous accompagne et vous conseille également sur les différentes perspectives qui s'offrent à vous : temps partiel, mi-temps, détachement, disponibilité, cumul d'activité... quelles possibilités ? Le **SNALC** est avec vous pour vous permettre de retrouver un équilibre professionnel et de réaliser votre projet de mobilité.

Face aux difficultés que nous rencontrons quotidiennement dans l'exercice de notre métier, aussi nombreuses que les réformes du gouvernement, et à une médecine de prévention à peine présente, beaucoup d'entre nous se retrouvent de plus en plus confrontés à des problèmes de santé, voire à une aggravation de problèmes de santé déjà existants.

Le pôle santé-handicap du **SNALC** est là pour répondre à vos inquiétudes et à vos interrogations sur les différents types de congé maladie ou sur les questions liées au handicap : quelle différence entre un CLM et un CLD ? Quel est le rôle du conseil médical ? Est-il possible de reprendre à temps partiel plutôt qu'à temps plein ? Comment obtenir un aménagement de poste ou un poste adapté ? Quel impact sur mon salaire ?

Pour contacter le service mobi-SNALC, complétez le [formulaire en ligne](#)<sup>2</sup> en indiquant le plus précisément possible votre ou vos besoins. ■



(1) <https://snalc.fr/pic/>

(2) <https://oxiforms.com/form.php?f=4E761255-8DAB-43FE-962C-CA2D2F6222DA>

# COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

<b>AIX - MARSEILLE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04 400 BARCELONNETTE</b> aix-marseille@snalc.fr - <a href="http://www.snalc.org/">http://www.snalc.org/</a> - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
<b>AMIENS</b> M. Philippe TREPAGNE	<b>SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES</b> - amiens@snalc.fr - <a href="https://snalc-amiens.fr/">https://snalc-amiens.fr/</a> - 07 50 52 21 55
<b>BESANCON</b> M. Sébastien VIEILLE	<b>SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE</b> besancon@snalc.fr - <a href="https://snalc-besancon.fr/">https://snalc-besancon.fr/</a> - 06 61 91 30 49
<b>BORDEAUX</b> Mme Christiane REYNIER	<b>SNALC - 68 rue de Grélot, 47300 VILLENEUVE SUR LOT</b> - bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - Présidente (Christiane REYNIER) : 06 37 66 60 63 secrétaire (Jean THIL) : 07 62 55 48 32 - 1 <sup>er</sup> degré : Mickael Linseele - 06 12 23 18 23
<b>CLERMONT-FERRAND</b> M. Olivier TON THAT	<b>SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT</b> - clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - <a href="https://snalc-clermont.fr/">https://snalc-clermont.fr/</a> Vice-président : Jean-Marc Fournier (professeur des écoles) - clermont-1d@snalc.fr - 06 31 04 61 15
<b>CORSE</b> M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	<b>SNALC - M. Ramacciotti - 3 rue de Solferino - 20000 AJACCIO</b> - 06 11 27 16 35 - corse@snalc.fr - p.ramacciotti@snalc.fr
<b>CRÉTEIL</b> M. Loïc VATIN	<b>SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévisse - 75421 PARIS CEDEX 09</b> creteil@snalc.fr - <a href="https://snalc-creteil.fr/">https://snalc-creteil.fr/</a> - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27
<b>DIJON</b> M. Maxime REPERT	<b>SNALC - Maxime REPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE</b> dijon@snalc.fr - <a href="https://snalc-dijon.fr/">https://snalc-dijon.fr/</a> - 06 60 96 07 25 (Maxime REPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
<b>GRENOBLE</b> Mme Anne MUGNIER	<b>SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER</b> grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 06 59 98 74 56 (Nicolas BERTHIER)
<b>LA RÉUNION - MAYOTTE</b> M. Guillaume LEFÈVRE	<b>SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION</b> 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - launion-mayotte@snalc.fr - www.snalc-reunion.com
<b>LILLE</b> M. Benoît THEUNIS	<b>SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN</b> - lille@snalc.fr - <a href="http://snalc.lille.free.fr">http://snalc.lille.free.fr</a> - 09 79 18 16 33 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
<b>LIMOGES</b> M. Frédéric BAJOR	<b>SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC</b> limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 <sup>er</sup> degré : 06 89 32 68 09
<b>LYON</b> M. Christophe PATERNA	<b>SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE</b> lyon@snalc.fr - <a href="https://snalc-lyon.fr/">https://snalc-lyon.fr/</a> - 06 32 06 58 03
<b>MONTPELLIER</b> M. Karim EL OUARTI	<b>SNALC - 15 rue des écoles laïques, 34000 MONTPELLIER</b> - montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - 06 13 41 18 31 - Secrétaire : Philippe Schmitt - 06 46 63 38 06
<b>NANCY - METZ</b> Mme Solange DE JESUS	<b>SNALC - 3 avenue du XX<sup>ème</sup> Corps, 54000 NANCY</b> - nancy-metz@snalc.fr - <a href="https://snalc-nancymetz.fr/">https://snalc-nancymetz.fr/</a> - 06 69 08 89 98 - 06 67 54 63 10
<b>NANTES</b> M. Hervé RÉBY	<b>SNALC - 38 rue des Ecochoirs, 44000 NANTES</b> nantes@snalc.fr - <a href="https://snalc-nantes.fr/">https://snalc-nantes.fr/</a> - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU
<b>NICE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES</b> nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84
<b>NORMANDIE</b> M. Nicolas RAT-GIRAULT	<b>SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS</b> - normandie@snalc.fr - <a href="https://snalc-normandie.fr/">https://snalc-normandie.fr/</a> - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - 06 88 68 39 33
<b>ORLÉANS - TOURS</b> M. François TESSIER	<b>SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON</b> - orleans-tours@snalc.fr - <a href="https://snalc-orleanstours.fr/">https://snalc-orleanstours.fr/</a> - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
<b>PARIS</b> M. Krisna MITHALAL	<b>SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS</b> - paris@snalc.fr - <a href="https://snalcparis.org/">https://snalcparis.org/</a> Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41
<b>POITIERS</b> M. Toufic KAYAL	<b>SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR</b> poitiers@snalc.fr - <a href="https://snalc-poitiers.fr/">https://snalc-poitiers.fr/</a> - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
<b>REIMS</b> Mme Eugénie DE ZUTTER	<b>SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS</b> - reims@snalc.fr - <a href="https://snalc-champagne.fr/">https://snalc-champagne.fr/</a> - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21
<b>RENNES</b> M. Patrick PEREZ	<b>SNALC - 3 rue Monseigneur Lebreton, 22130 PLÉVEN</b> - rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54
<b>STRASBOURG</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	<b>SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG</b> strasbourg@snalc.fr - <a href="https://snalc-strasbourg.fr/">https://snalc-strasbourg.fr/</a> - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23
<b>TOULOUSE</b> M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	<b>SNALC - 23 avenue du 14<sup>e</sup> Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE</b> toulouse@snalc.fr - <a href="https://snalctoulouse.com/">https://snalctoulouse.com/</a> - 05 61 13 20 78
<b>VERSAILLES</b> Mme Angélique ADAMIK	<b>SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES</b> versailles@snalc.fr - <a href="http://www.snalc-versailles.fr/">http://www.snalc-versailles.fr/</a> - 01 39 51 82 99
<b>DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	<b>SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse - BP 629 - 75421 PARIS CEDEX 09</b> - detom@snalc.fr - <a href="http://snalc-detom.fr/">http://snalc-detom.fr/</a> - 07 81 00 85 69

## STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



# 14 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT **REPRÉSENTATIF** LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Professeurs des écoles : **90 €** seulement !

PE stagiaires échelon 1 et PE contractuels : **60 €**

PE titulaires affectés en outre-mer : **125 €**

**Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS**  
(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	60 €	90 €	125 €
Temps partiel > 50% ou Congé formation	48 €	72 €	107 €
Demi-traitement, RQTH	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45 €	67 €	102 €
CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50%	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent et demi-traitement / RQTH	27 €	40 €	75 €
Disponibilité ou Congé parental	30 €	30 €	30 €

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ). C'est pourquoi, toute adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à **0 €**.

## CHOISIR LE SNALC

**REPRÉSENTATIF PARTOUT ET POUR TOUS** les personnels de l'Éducation nationale. Le SNALC siège au Comité Social d'Administration ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans toutes les DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps. Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

**INDÉPENDANT ET EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL** : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives.

**DES AVANTAGES EXCLUSIFS** : outre l'assistance juridique et la protection pénale de la Covea-GMF contre les risques liés au métier (violences, harcèlement, diffamation), le SNALC propose aussi un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et à la souffrance au travail (coaching, sophrologie) : «mobi-SNALC», ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands avec le dispositif exclusif «Avantages-SNALC».

**N'HÉSITEZ PLUS !**

[snalc.fr](http://snalc.fr) - bouton «**Adhérer**»